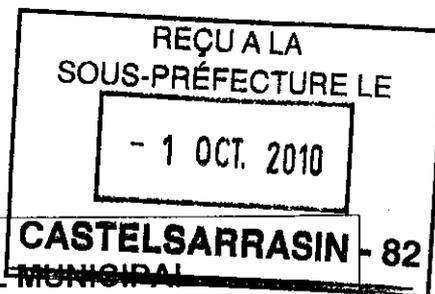


DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE 23 SEPTEMBRE (23/09/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,
Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO,
Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, **Adjoint**,
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO,
Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Hélène DELTORT (représentée par Mme CAVALIE), Mme Marie DOURLENT (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoint**,
Mme. Eliane BENECH (représentée par M. ROUX), Mme Odile MARTY-MOTHES (représentée par Mme CASTRO), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représenté par M. GAUTHIER) **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Gérard CHOUKOU, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**

M. Guy ROQUEFORT est nommé secrétaire de séance.

10 - 23 Septembre 2010

RENOUVELLEMENT RENFORCEMENT DU RESEAU EAU POTABLE DE LA LIASON ST JULIEN ESPIS/PIGNOLS - APPROBATION DU PROJET - Demandes de subventions - Autorisation lancement de la consultation

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21

VU l'article 27, 28 du Code des Marchés Publics,

VU le rapport de Jean-Paul NUNZI proposant de se prononcer sur :

- la décision de réaliser les travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable de la liaison Saint Julien/Pignols, d'en arrêter définitivement le programme tel que proposé dans l'avant-projet du maître d'œuvre,
- l'autorisation préalable du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de déposer les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Général,

- l'autorisation préalable du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de souscrire les marchés à intervenir après consultation,

CONSIDERANT que le Cabinet DUMONS a remis un dossier d'avant-projet pour un coût d'objectif prévisionnel de 460 000 € HT,

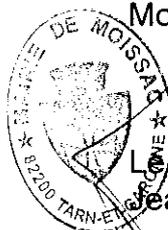
LE CONSEIL COMMUNAL APRES EN AVOIR DELIBERE, 30 VOIX POUR ET 1 CONTRE (M. CHARLES)

VALIDE le dossier d'avant-projet et arrête définitivement le programme des travaux pour un coût d'objectif prévisionnel de 460 000 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Général,

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire les marchés de travaux à intervenir après procédure adaptée.

Pour copie conforme
Moissac le 27 septembre 2010



Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

